

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 22 MAI 2025**

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_93

**Objet : Sollicitation d'une
subvention auprès du Conseil
Départemental des Bouches-du-
Rhône pour la réalisation de
travaux de végétalisation de la
zone du Pont à Plan d'Orgon**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux mai, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle Frédéric Mistral à Maillane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 16 mai 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Éric CHAUVET, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme YTIER-CLARETON Angélique.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (donne pouvoir à M. Éric CHAUVET), Mme Adélaïde JARILLO (donne pouvoir à M. Gilles MOURGUES), M. Pierre-Hubert MARTIN (donne pouvoir à M. Marcel MARTEL), Mme Marie-Laurence ANZALONE (donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON), M. Cyril AMIEL (donne pouvoir à Mme Marina LUCIANI-RIPETTI), Mme Annie SALZE (donne pouvoir à Mme Josiane HAAS-FALANGA), M. Bernard REYNES (donne pouvoir à M. Georges JULLIEN), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (donne pouvoir à M. Serge PORTAL).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET).
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (donne pouvoir à M. Yves PICARDA)
Pour commune de Saint-Andiol : Mme Sylvie CHABAS (donne pouvoir à M. Daniel ROBERT)

ABSENTS :

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE
Pour la commune de Noves : Mme Édith LANDREAU

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE

La Présidente expose que la zone d'activités du Pont à Plan d'Orgon est ancienne avec des revêtements dégradés par le temps.

Terre de Provence est en train de procéder à la requalification de cette zone d'activités qui se décompose ainsi :

- Travaux de reprise de voirie très dégradée,
- Aménagement d'équipements pour les modes doux qui font actuellement défaut sur cet itinéraire, permettant aux piétons et aux cyclistes de s'y rendre en toute sécurité,
- Création de zones de stationnement pour les poids lourds,
- Mise aux normes de la signalisation routière,

- Modernisation de l'éclairage public,
- Amélioration du réseau pluvial avec l'aménagement de noues végétalisées
- Amélioration paysagère du site.

Le plan de financement prévisionnel de l'aménagement paysager de la zone est le suivant :

Partenaire sollicité	%	Montant HT
Autofinancement Terre de Provence Agglomération	26,10 %	107 000,00 €
Subvention CD 13 : Provence Verte	23,90 %	98 000,00 €
Subvention CD 13 : Aide à la transition écologique	50 %	205 000,00 €
TOTAL	100 %	410 000,00 €

Dans le cadre de la réalisation de ces aménagements, Terre de Provence sollicite auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au sein du dispositif « aide à la transition écologique - Désimperméabiliser et renaturer les espaces publics » une subvention à hauteur de 205 000 € correspondant à 50% du montant total prévisionnel des travaux.

Le bureau communautaire du 3 avril 2025 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au conseil communautaire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de travaux de végétalisation de la zone du Pont à Plan d'Orgon.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 03 avril 2025 ;

Considérant la nécessité de végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics la Zone du Pont à Plan d'Orgon, dans le cadre de sa requalification,

Considérant les possibilités de financement existantes auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au sein du dispositif « aide à la transition écologique - Désimperméabiliser et renaturer les espaces publics »,

Considérant le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Partenaire sollicité	%	Montant HT
Autofinancement Terre de Provence Agglomération	26,10 %	107 000,00 €
Subvention CD 13 : Provence Verte	23,90 %	98 000,00 €
Subvention CD 13 : Aide à la transition écologique	50 %	205 000,00 €
TOTAL	100 %	410 000,00 €

Considérant que la recette correspondante sera inscrite au budget principal 2025 à l'article 1321,

Ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **Approuve** la décision de solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'attribution d'une subvention pour le projet de végétalisation de la zone du Pont à Plan d'Orgon, à hauteur de 50% du montant estimé de l'action, soit un montant estimé de subvention de 205 000,00 €,

- **Autorise** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire au dépôt de la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 38

Votes pour : 38

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 22 mai 2025,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

